

**SAS JEUX D'ARCHITECTURE
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE
AVENANT N°2
REHABILITATION LOGEMENT GARDIEN DU STADE
1 – Commande Publique
1-1 – Marchés Publics**

Nous, **Frédéric MARCHE**, Maire de Cléon,

Vu

- Les ordonnances n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et n° 2018-1074 du 26 novembre 2018, les décrets n° 2016-360 du 25 mars 2016 et n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 remplaçant le code des marchés publics abrogé,
- Le décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique, ainsi que le décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique ;
- La délibération en date du 05 mars 2020 approuvant le règlement intérieur, applicable à l'ensemble des acheteurs de la Ville, en vue de veiller au respect du Code des Marchés Publics issu du décret n° 2006-975 du 1er août 2006, telle que défini à l'article 28 du Code ;
- La délibération en date du 06 juin 2021, donnant délégation au Maire, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- La décision n° 2022-031, en date du 07 septembre 2022, attribuant le marché de MOE au cabinet JEUX D'ARCHITECTURE ;
- La décision n° 2023-027, en date du 27 mars 2023, relative à l'avenant n° 1, pour un montant de 8 052,04 € HT ;

Constatant que la publicité a été réalisée conformément aux dispositions arrêtées dans la délibération du 05 mars 2020 :

- Invitations à soumissionner transmis aux cabinets d'architectes suivants :
 - JEUX D'ARCHITECTURE ; DUCHEMIN ARCHITECTE ; GRIS SOURIS ; BOUCLES DE SEINE ; BPLUSB ARCHITECTURES ;

Objet du marché : Mission de maîtrise d'œuvre réhabilitation logement gardien du stade :

Durée du marché : 30 mois ;

Analyses des offres : Le représentant du pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer ce marché à la SAS JEUX D'ARCHITECTURE ;

Montant approximatif du marché : 138 000,00 € *14/100=19 320,00 HT ;

Montant du marché : 16 560,00 € HT ;

Avenant n° 1 : Forfait de rémunération réactualisés en phase APD ;

Montant Avenant n° 1 : 8 052,04 € HT ;

Montant après avenant n° 1 : 24 612,04 € HT ;

Avenant n° 2 : Forfait de rémunération réactualisés en phase PRO ;

Montant Avenant n° 2 : 3 660,03 € HT ;

Montant après avenant n° 2 : 28 272,07 € HT ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

DECISIONS

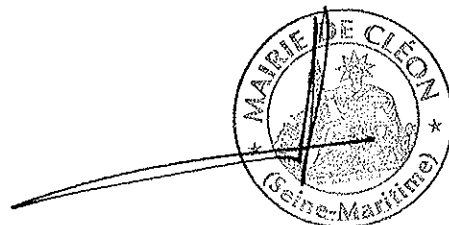
ARTICLE 1^{er} : La proposition de la SAS JEUX D'ARCHITECTURE, concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du logement du gardien du stade, notamment l'avenant n° 2, a été acceptée par le représentant du pouvoir adjudicateur, pour un montant de 3 660,03 € HT soit une augmentation de 70,72 % par rapport au marché de base.

ARTICLE 2^{ème} : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable du service SGC MESNIL-ESNARD / GRAND QUEVILLY, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la décision prise en application de l'article L 2122-22.

Fait à Cléon, le 09 octobre 2023

Par délégation du conseil municipal,
Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr